

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.038

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27 (1 ne prend pas part au vote)

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA SAINTONGE
(SEMIS)

RAPPORTEUR : M. QUENTIN

VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Conformément à l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune, ayant accordé sa garantie aux emprunts souscrits par la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), a droit d'être représentée auprès de ladite société par un délégué spécial.

Il est proposé de désigner Madame Marie-José DAUZIDOU pour siéger, comme déléguée spéciale, au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Considérant qu'avant les opérations de vote, il sera proposé aux conseillers municipaux, le choix entre une procédure de vote à bulletin secret ou bien celle de vote à main levée (3^{ème} alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles L.1524-6 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

PUIS DÉSIGNE

- Madame Marie-José DAUZIDOU, comme déléguée spéciale, pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO